

Maladie soudaine – quel soutien ?

Monsieur S. a 32 ans, est marié et père d'un enfant de 3 ans. Il est loin de se douter du tournant que va prendre sa vie. Habituellement très confiant, tout lui a toujours réussi. Du jour au lendemain, il apprend le diagnostic et doit être hospitalisé d'urgence. L'assurance perte de gains maladie a réagi immédiatement et nous a confiés un mandat externe de case management.

Le premier entretien avec Monsieur S. s'est déroulé en présence de son épouse, alors qu'il se trouvait encore à l'hôpital. Très vite nous avons pu comprendre que cette jeune famille avait de grandes craintes quant à l'avenir : pourra-t-il guérir totalement ? quel impact pour l'avenir financier ? sera-t-il possible de conserver la place de travail ?, etc.

Le case manager s'est chargé de la coordination du réseau (employeur, médecins, thérapeutes, assurances et office AI).

Après un séjour de réhabilitation de plusieurs mois, avec le soutien du réseau et l'aide du case manager, Monsieur S. a pu se réinsérer progressivement dans son emploi, jusqu'à retrouver une pleine capacité de travail.

Grâce à une intervention rapide et spécifique, la jeune famille a pu retrouver le sourire et avoir à nouveau des projets d'avenir.

Qu'il s'agisse de situations de maladie ou d'accident, nous vous offrons notre soutien ! **Le case management, une solution « win-win » pour tous !**

